

2 - L'accessibilité aux soins

Si les densités s'attachent à mesurer l'offre des professionnels, l'accessibilité potentielle localisée (APL) permet d'apprécier l'adéquation offre-demande en élargissant les critères retenus dans l'accessibilité. Cet indicateur croise, au niveau communal, zone de patientèle⁹ et zone de recours. Il tient compte, côté offre, des professionnels de la commune et des communes distantes de 15 mn maximum, en estimant le nombre de praticiens mais aussi leur activité effective en équivalent temps plein. Côté demande, il estime la population couverte dans un rayon de déplacement de 15 mn autour de son domicile, et évalue ses besoins de soins ciblés en fonction de l'âge (*sources et méthodes*).

En Guadeloupe, l'APL aux médecins généralistes libéraux varie de 24 à 74 praticiens pour 100 000 habitants (en équivalent temps plein) suivant les communes (*figure 7*). L'écart à la moyenne nationale est défavorable à la Guadeloupe dans 31 communes sur 32. Seule Pointe-à-Pitre a une APL supérieure à la moyenne nationale par communes (71). Les disparités communales sont accentuées par la configuration du territoire. En effet, 31 communes sur 32 sont littorales et souvent desservies par une unique route nationale, particulièrement en Basse-Terre. Alors qu'en France métropolitaine une commune est habituellement cernée par plusieurs autres communes. En Guadeloupe, l'accessibilité en 15 mn se limite souvent à seulement deux communes limitrophes.

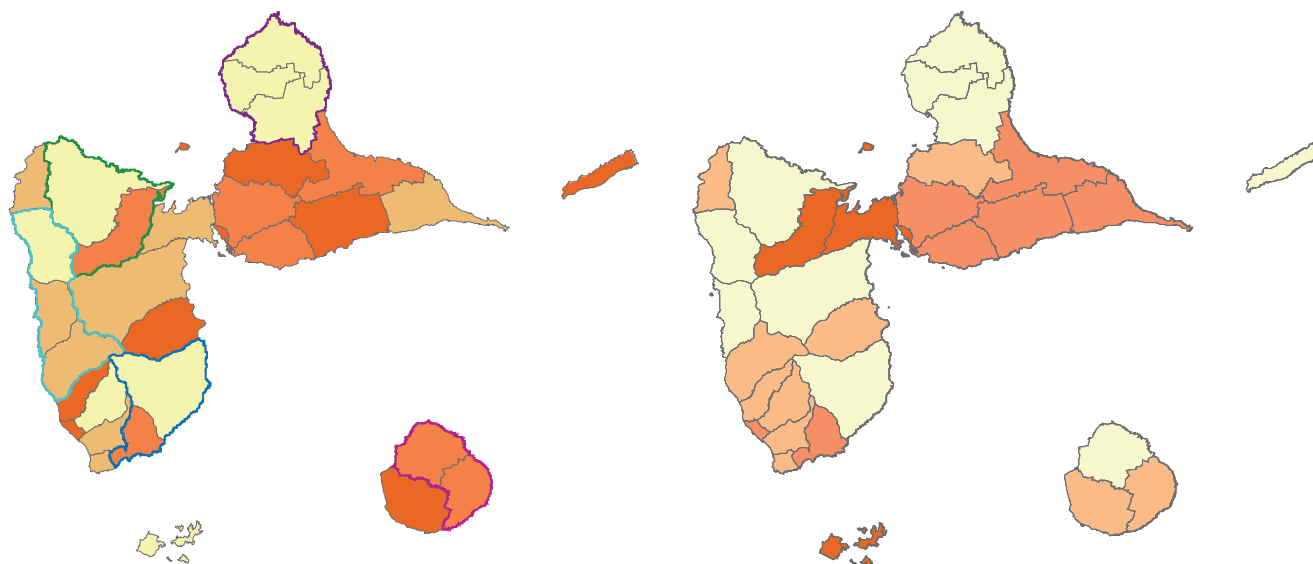
Néanmoins, 57 % des habitants ont une APL supérieure à la moyenne régionale (51). Ils sont répartis dans 15 communes dont certaines, peu équipées en professionnels, bénéficient pourtant d'une bonne accessibilité grâce aux communes voisines. Ainsi, la petite commune de Baillif profite de la proximité immédiate du pôle de Basse-Terre, chef-lieu du département. Limitrophe également, la commune de Saint-Claude, présente néanmoins une APL faible. Densément peuplée, les besoins de soins de ses habitants semblent difficilement absorbés par l'offre de Basse-Terre.

7 Moins de 40 médecins pour 100 000 habitants dans les zones fragiles

Répartition des actes réalisés par les médecins généralistes âgés de 55 ans et plus

Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes

Accessibilité potentielle localisée aux chirurgiens dentistes



Les zones fragiles

- Zone 1 : Anse-Bertrand, Petit-Canal, Port-Louis
- Zone 2 : Lamentin, Sainte-Rose
- Zone 3 : Bouillante, Pointe-Noire, Vieux-Habitants
- Zone 4 : Capesterre-Belle-Eau, Trois-Rivières
- Zone 5 : Capesterre-de-Marie-Galante, Saint-Louis

Équivalent temps plein pour 100 000 habitants

- 60 et plus
- de 50 à moins de 60
- de 40 à moins de 50
- moins de 40

Équivalent temps plein pour 100 000 habitants

- 40 et plus
- de 30 à moins de 40
- de 15 à moins de 30
- moins de 15

Source : SNIIR-AM (CNAM-TS 2010) ; Insee.

9 - Zone d'attractivité déterminée à partir des déplacements constatés des patients vers leurs médecins généralistes.

2 - L'accessibilité aux soins

Un accès plus difficile dans les zones excentrées

Pour 43 % de la population, l'APL est inférieure à la moyenne régionale : 17 communes sont concernées. Pénalisées par un offre insuffisante, elles sont géographiquement excentrées et éloignées des pôles urbains. Parmi ces 17 communes, 10 font partie des zones fragiles identifiées par l'ARS de Guadeloupe. L'APL est néanmoins plus élevée dans quatre d'entre elles. Malgré sa double insularité, Marie-Galante, en particulier, présente une meilleure accessibilité que le Nord Grande-Terre. Petite en superficie et faiblement peuplée, l'offre de soins des trois communes est accessible à tous les habitants de l'île.

À l'inverse, malgré une offre de soins plus importante, Baie-Mahault, troisième ville du département en terme de population, fait face à une demande importante. Située au centre de l'île, la proximité de Pointe-à-Pitre reste un atout compensant la faiblesse de l'offre des autres communes accessibles en 15 mn (Lamentin et Petit-Bourg).

En comparaison, au niveau régional, la Guadeloupe affiche une APL aux médecins généralistes plus élevée que la Martinique (51 praticiens contre 46). Mais les disparités communales sont plus marquées en Martinique, deux communes notamment bénéficient d'une APL supérieure à la moyenne nationale contre une seule commune en Guadeloupe. Dans chacune des deux régions, 15 communes présentent une APL supérieure à la moyenne régionale, mais elles ne regroupent

que 57 % des résidents en Guadeloupe contre 72 % en Martinique. À l'inverse, les communes pénalisées par une APL inférieure à la moyenne régionale sont plus nombreuses en Martinique (19 communes contre 17 en Guadeloupe) mais ne concentrent que 28 % des résidents, contre 43 % en Guadeloupe.

L'accessibilité potentielle localisée aux chirurgiens-dentistes reflète leur faible densité. Les valeurs communales s'échelonnent de 0 à 61 praticiens pour 100 000 habitants. L'absence de praticiens dans neuf communes accentue les disparités. Néanmoins, seule la Désirade présente une APL nulle puisqu'aucune autre commune n'est accessible à ses habitants en moins de 15 mn. Proche des proportions observées pour la médecine générale, 59 % de la population bénéficie d'une APL supérieure à la moyenne régionale. Cependant, pour un quart de la population l'accessibilité reste deux fois inférieure à la moyenne.

Les patients ne recourent pas systématiquement au professionnel le plus proche

Les résidents ne recourent pas systématiquement aux professionnels de santé les plus proches et ceci quelle que soit la spécialité. En 2010, seulement la moitié des actes a été réalisée dans la commune de résidence du patient. Dans un petit territoire comme la Guadeloupe et compte tenu de l'offre, disponibilité et réputation du professionnel constituent des éléments déterminants dans

le choix du praticien. Le choix du généraliste, par exemple, reste fortement dépendant d'autres critères que la proximité immédiate : alors que 31 communes sur 32 sont couvertes par une offre de médecine générale, 40 % des consultations sont réalisées hors de la commune de résidence du patient, soit un peu plus souvent qu'en Martinique (36 %) mais moins fréquemment qu'au niveau national (56 %) (figure 8).

8 40 % des consultations de généralistes s'effectuent hors commune de résidence

Répartition des consultations des professionnels libéraux de proximité selon le temps d'accès (en % cumulés)

	Médecin généraliste		M.-kinésithérapeute		Chirurgien-dentiste		Infirmier	
	accessibilité théorique	accessibilité effective	accessibilité théorique	accessibilité effective	accessibilité théorique	accessibilité effective	accessibilité théorique	accessibilité effective
Dans la commune de résidence	99,6	60	98	57	91	39	100	60
Consultations à moins de 15 minutes	100	75	100	73	100	61	100	82
Consultations à moins de 30 minutes	100	93	100	93	100	90	100	92
Consultations à 30 minutes et plus	100	100	100	100	100	100	100	100

Sources : SNIIR-AM, CNAM-TS 2010 ; Distancier Google Maps.

2 - L'accessibilité aux soins

9 Soins spécialisés : plus de la moitié des consultations s'effectue hors commune de résidence

Répartition des consultations des professionnels spécialisés libéraux selon le temps d'accès (en % cumulés)

	Ophtalmologue		Gynécologue		Pédiatre		Sage-femme	
	accessibilité théorique	accessibilité effective	accessibilité théorique	accessibilité effective	accessibilité théorique	accessibilité effective	accessibilité théorique	accessibilité effective
Dans la commune de résidence	42	19	52	20	44	19	65	43
Consultations à moins de 15 minutes	68	42	71	43	68	48	89	71
Consultations à moins de 30 minutes	94	81	96	85	97	89	100	95
Consultations à 30 minutes et plus	100	100	100	100	100	100	100	100

Lecture : 43 % des consultations de gynécologie ont été réalisées à moins de 15 mn de la commune de résidence du patient, mais cette proportion passe à 85 % avec un trajet de moins de 30 mn.

Sources : SNIIR-AM, CNAM-TS 2010 ; Distancier Google Maps.

Si toutes les consultations ophtalmologiques s'effectuaient au plus proche du domicile, 42 % des actes seraient réalisés dans la commune de résidence. Cette part s'élèverait à 52 % pour les consultations gynécologiques (figure 9). Pour ces deux disciplines, ils ne sont que 20 % à se faire soigner au plus proche (contre 31 % au niveau national). Cependant, les distances sont plus courtes en Guadeloupe et plus de 80 % des actes sont réalisés à moins de 30 minutes, contre 77 % en national (70 % en Martinique).

comportement des patients qui consultent généralement dans un périmètre restreint autour de leur domicile, le choix du découpage en Communautés d'agglomérations (CA) et Communautés de Communes (CC), a été privilégié pour la Guadeloupe. Ainsi, la répartition territoriale des professionnels de santé libéraux met en évidence un maillage moins dense dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du nord de la Guadeloupe.

cins généralistes se situe bien en dessous de la moyenne régionale (43/100 000 habitants) tout comme celle des dentistes (13/100 000 habitants). Dans une moindre mesure, la couverture du Nord-Grande-Terre est comparable à celle du Nord-Basse-Terre (figure 10).

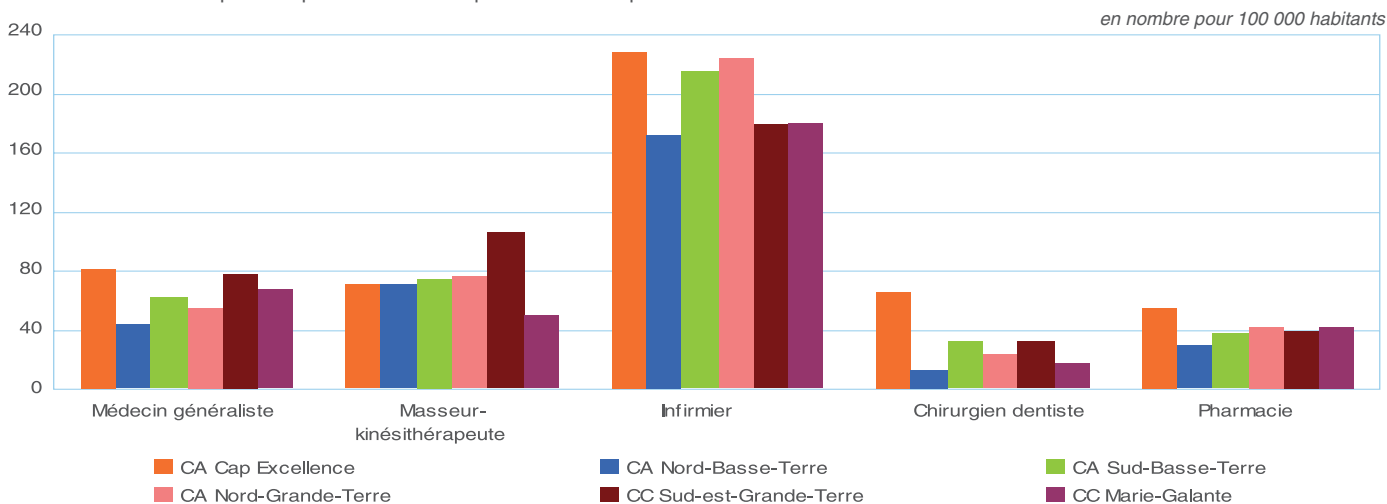
Une offre de soins inégale selon les territoires

Pour cerner au mieux l'offre de soins de premier recours et suivre la logique du

Comparativement aux autres EPCI, le territoire Nord-Basse-Terre présente globalement une offre déficitaire de soins de premiers recours. Hormis la densité des masseurs-kinésithérapeutes comparable aux autres EPCI, celle des méde-

10 Un accès aux soins plus difficile au Nord Basse-Terre

Densité standardisée pour les professionnels de premier recours par EPCI



Source : SNIIR-AM (CNAM-TS 2010).

2 - L'accessibilité aux soins

Cap Excellence est la communauté d'agglomérations la mieux pourvue en équipements médicaux et professionnels de santé. La zone héberge notamment le centre hospitalier universitaire (CHU) et concentre les trois quarts des séjours hospitaliers. De même, les densités de praticiens libéraux dépassent largement la moyenne régionale, excepté celle des masseurs kinésithérapeutes. Joutant Cap Excellence, la communauté d'agglomérations Sud-Est-Grande-terre est la principale zone touristique de l'île. Elle dispose d'une offre de soins de premiers recours d'un niveau satisfaisant, particulièrement en médecine générale et en kinésithérapie. Ces derniers représentent une part supérieure à la moyenne régionale puisque leur densité est de 105/100 000 habitants, soit un tiers de plus qu'à Cap Excellence.

L'équipement en professionnels de santé du Sud-Basse-Terre, second bassin de vie du département, se situe dans la moyenne régionale. Malgré son isolement, la communauté de communes de Marie-Galante bénéficie d'une densité de médecins généralistes (67/100 000 habitants) proche du niveau régional. Cependant, l'offre de soins de premiers recours se caractérise par la faiblesse de la couverture en masseurs-kinésithérapeutes et surtout en dentistes.

Une patientèle globalement plus mobile qu'en France

S'ils parcourent quelques kilomètres supplémentaires pour consulter dans une commune voisine, les patients se soignent, dans la mesure du possible, dans l'intercommu-

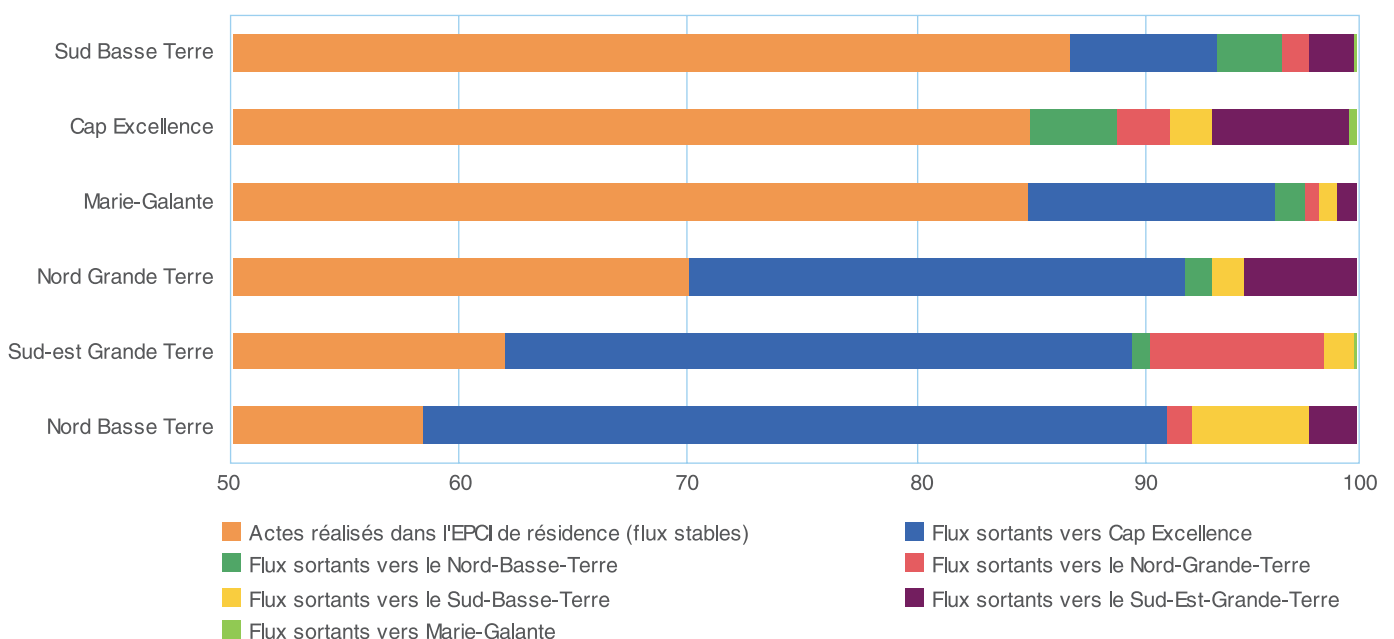
nalité de résidence (flux « stables »). Les déplacements d'une intercommunalité à une autre (flux « sortants ») concernent le quart de l'ensemble des actes délivrés, avec cependant des disparités selon les zones. Par comparaison, en Martinique, seuls 14 % des actes sont réalisés dans une autre intercommunalité. Les disparités y sont également moins marquées. Dans les quatre territoires de Martinique, 75 % des actes délivrés concernent les résidents (flux stables) ; cette proportion s'observe seulement dans trois des six territoires de Guadeloupe.

En Sud-Basse-Terre, à Cap Excellence et à Marie-Galante près de neuf consultations sur dix ont lieu dans la zone de résidence (*figure 11*). Les difficultés d'accès aux soins se font davantage ressentir dans les zones

11 Les patients du Nord Basse-Terre plus mobiles

Densité standardisée pour les professionnels de premier recours par EPCI

en nombre pour 100 000 habitants



Lecture : 70 % des consultations des résidents du Nord-Grande-Terre ont été réalisées au sein de l'intercommunalité (flux stables). Parmi les consultations réalisées en dehors de l'intercommunalité (flux sortants), 22 % ont été réalisées dans le territoire de Cap excellence.

Source : SNIIR-AM (CNAM-TS 2010).

2 - L'accessibilité aux soins

moins bien équipées en offre de premier recours (Nord-Basse-Terre et Nord-Grande-Terre), alors que le Sud-Est-Grande-Terre, qui manque de spécialistes, profite de la proximité de Cap Excellence.

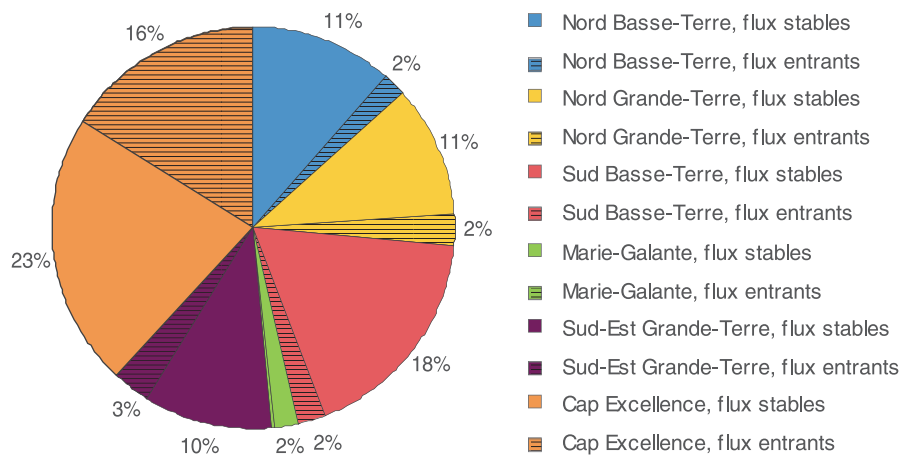
De fait, Cap Excellence est la principale zone de soins de Guadeloupe : elle concentre en effet 39 % du total des actes (figures 12 et 13). Densément peuplée, ses résidents concentrent le quart des actes du département. Première zone d'emploi de Guadeloupe, son attractivité est renforcée par une large offre de soins, permettant notamment aux navetteurs¹⁰ de consulter à proximité de leur lieu de travail. Au final, 62 % des flux de patients sortant des intercommunalités se retrouvent dans les consultations de Cap Excellence, le plus souvent motivés par les consultations spécialisées (6 actes sur 10).

Les praticiens du Nord-Basse-Terre, Nord-Grande-Terre et Sud-Est-Grande-Terre assurent respectivement 13 % de l'ensemble des actes du département, soit trois fois moins que Cap Excellence. Plus résidentielles, ces zones, peu attractives en terme de soins, reçoivent peu de patients des autres territoires.

Chef-lieu du département, le territoire Sud-Basse-Terre concentre un cinquième des actes du département. Les praticiens accueillent majoritairement les patients de la zone.

12 Cap Excellence : une zone de soins attractive

Répartition des actes par EPCI de soins (en %)

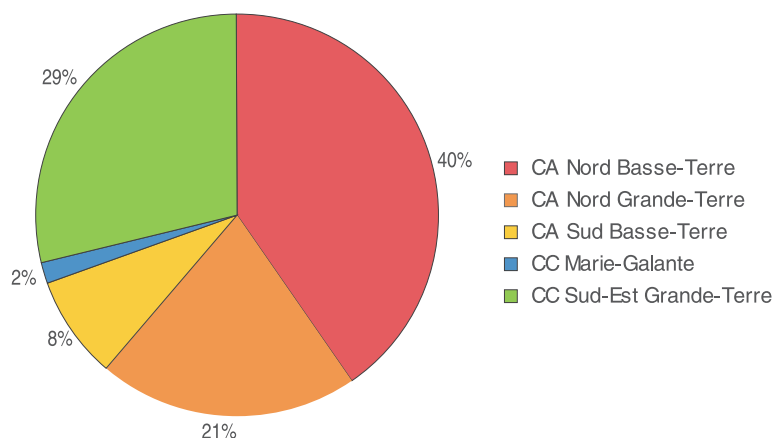


Lecture : Cap Excellence concentre 39 % du total des actes, dont 16 % (flux entrants) concernent les résidents des autres intercommunalités. La somme des secteurs hachurés représente l'ensemble des actes qui ont nécessité des déplacements d'un territoire à un autre, soit 25 %. La majorité d'entre eux (62 %) concerne des flux de patients entrants sur le territoire de Cap Excellence.

Source : SNIIR-AM (CNAM-TS 2010).

13 Cap Excellence : 40 % des flux entrants en provenance du Nord-Basse-Terre

Origine des flux entrants à Cap Excellence (en %)



Lecture : 40 % des flux entrants sur le territoire de Cap Excellence proviennent de la Communauté d'agglomération du Nord-Basse-Terre et 29 % proviennent de la Communauté de Communes du Sud-Est-Grande-Terre.

Source : SNIIR-AM (CNAM-TS 2010).

¹⁰ - Dans cette étude, les navetteurs regroupent les personnes effectuant chaque jour un déplacement vers une commune différente de leur commune de résidence (actifs en emploi ou étudiants principalement).